Votre guide de préparation aux urgences

VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

Sécurité publique Canada
Public Safety Canada

Canada

Terre-Neuve Labrador

Île-du-Prince-Édouard
CANADA

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

New Nouveau Brunswick

Québec

Ontario

Manitoba

Government of Saskatchewan

Alberta

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Le meilleur endroit sur terre

Yukon

Territoires du Nord-Ouest

Nunavut

VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

72 HEURES
VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

VOTRE GUIDE DE PRÉPARATION AUX URGENCES

Advenant une catastrophe dans votre région, les équipes de secours pourraient mettre un certain temps avant de pouvoir vous prêter main-forte. Vous devriez être prêt, vous et votre famille, à faire face aux 72 premières heures d'une situation d'urgence.

Apprenez dès aujourd'hui comment il est rapide et facile de vous préparer à faire face à divers types d'urgences, peu importe le moment ou le lieu. Servez-vous du présent guide pour préparer votre propre plan d'urgence et utilisez les listes pour créer une trousse d'urgence pour les 72 premières heures. Les mesures de base présentées vous aideront à prendre soin de vous-même et de vos proches en cas d'urgence.

Nos partenaires

La présente publication a été produite en collaboration avec :

Association canadienne des chefs de police

Association canadienne des chefs de pompiers

Croix-Rouge canadienne

Ambulance Saint-Jean

Armée du Salut
Un don d'espoir pour la vie

La brochure est aussi disponible dans d'autres formats : audio, Braille, gros caractère, disquette et DC. Pour commander, veuillez composer le numéro suivant :

1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Aucune entité publique ou privée n'est à l'abri des catastrophes, et il n'est pas possible, pour une seule couche de la société, de répondre à elle seule aux besoins complexes que crée une situation d'urgence ou une catastrophe majeure. Au cours des dernières années, Terre-Neuve-et-Labrador a subi de nombreux incidents graves, notamment des ondes de tempête, des pannes de courant en hiver, de violentes tempêtes hivernales, des inondations et des glissements de terrain. Les Services d'urgence et d'incendie de Terre-Neuve-et-Labrador croient qu'en étant bien préparé et en cernant à l'avance les risques et les dangers associés à notre province, on sera plus en mesure de réagir de façon appropriée à une urgence ou à une catastrophe.

Bien que les municipalités, les pompiers, les organisations non gouvernementales et le gouvernement provincial jouent un rôle clé dans la gestion des urgences, les particuliers demeurent notre première ligne de défense. La gestion des urgences commence à la maison. Chaque foyer doit essentiellement être responsable de sa propre sécurité et de son propre bien-être pendant les 72 premières heures d'un incident. Procurez-vous une trousse d'urgence, dressez un plan et mettez-le en pratique. En étant prêt, vous pourriez alléger le fardeau qui pèse sur les intervenants d'urgence, et ceux-ci pourront aider les personnes qui en ont le plus besoin.

Pour plus d'information sur comment se préparer à une urgence ou pour connaître les dangers qui existent à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez communiquer avec les Services d'urgence et d'incendie :

Services d'urgence et d'incendie – Terre-Neuve-et-Labrador

C. P. 8700

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6

www.ma.gov.nl.ca/ma/fes
(anglais seulement)

Tél. : 709-729-3703

Téléc. : 709-729-3857

Courriel : **nlemo@gov.nl.ca**

Terre-Neuve Labrador

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

À l'Île-du-Prince-Édouard, les régions côtières sont sujettes aux inondations et à des ondes de tempête. Chaque saison est accompagnée de ses dangers précis. À l'automne, les Prince-Édouardiens sont vulnérables aux tempêtes tropicales et aux ouragans; en hiver, aux blizzards et aux tempêtes de verglas, et des incendies peuvent se déclarer dans toutes les régions et en tout temps, peu importe la saison.

La liste suivante énumère les risques et autres dangers que surveille l'Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard. Il serait utile de prendre note des risques qui pourraient survenir dans votre collectivité, afin de mieux vous préparer à y faire face.

- △ Épidémies de maladie
- △ Incendies
- △ Inondations
- △ Matières dangereuses et déversements
- △ Pandémies
- △ Autre : _____
- △ Sécheresses
- △ Tempêtes
- △ Tempêtes tropicales ou ouragans
- △ Tsunamis ou ondes de tempête

Si vous n'êtes pas certain des risques naturels qui existent dans votre secteur et si vous souhaitez en savoir plus sur comment se préparer aux divers types d'urgences, communiquez avec :

Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard

Bureau de Charlottetown

Tél. : 902-894-0385

Téléc. : 902-368-6362

Téléphone d'urgence de l'OMU accessible en tout temps

Pour obtenir de l'aide auprès de l'Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard après les heures normales de bureau, composez le 902-892-9365

www.peiemo.ca (anglais seulement)

Île-du-Prince-Édouard
CANADA

NOUVELLE-ÉCOSSE

Planifier aujourd'hui pour être en sûreté demain

Le fondement d'une saine protection civile, pour toute province ou municipalité, repose sur les citoyens. Si les personnes et les familles consacrent du temps afin de se préparer à des situations d'urgence possibles, les organismes chargés d'intervenir pourront mieux cibler leurs efforts et aider les personnes réellement dans le besoin.

Pour commencer, il faut connaître les risques de votre collectivité. En Nouvelle-Écosse, les menaces les plus courantes sont les inondations, les blizzards, les ouragans et les feux de forêt. Les accidents industriels, comme des déversements de produits chimiques, sont également possibles dans diverses collectivités.

En vous y préparant maintenant, vous pourrez limiter les répercussions qu'aura une situation d'urgence sur votre quotidien. En tant que Néo-Écossais, nous sommes tous responsables de notre propre sûreté et de celle de nos familles.

Le Bureau de gestion des urgences est là pour aider. Dans le présent guide, vous devriez trouver la réponse à la majorité de vos questions. Par contre, si vous avez besoin d'autres renseignements ou d'une aide additionnelle, vous pouvez téléphoner au Bureau, ou consulter notre site Web.

N'oubliez pas qu'un petit effort aujourd'hui rendra les choses plus aisées pour votre famille en situation d'urgence.

Centre de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse :

Ligne accessible en tout temps : 1-866-424-5620 (sans frais)

www.gov.ns.ca/emo (anglais seulement)

Adresse municipale :
21, av. Mount Hope
Bureau 208
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Adresse postale :
C. P. 2581
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3N5

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick, les vallées fluviales et les plaines inondables peuvent poser un risque en raison de la formation d'embâcles, de conditions météorologiques particulièrement mauvaises et du dégel annuel du printemps. Tous ces éléments peuvent causer des inondations. Des ouragans, des tempêtes tropicales, l'érosion ou d'autres phénomènes météorologiques saisonniers graves peuvent entraîner des ondes de marée et des crues glaciaires dans les zones côtières. De plus, les feux de forêt sont également un risque possible pour toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick surveille les risques naturels et les dangers énumérés dans la liste ci-dessous. Il pourrait être utile de prendre note des risques les plus probables pour votre région afin de mieux vous y préparer.

- △ Épidémies de maladies
- △ Érosions côtières
- △ Feux de forêt
- △ Glissements de terrain
- △ Inondations
- △ Matières dangereuses et déversements
- △ Ondes de tempête
- △ Ouragans
- △ Sécheresses
- △ Tempêtes saisonnières
- △ Tremblements de terre et tsunamis

Vous n'êtes pas certain quel danger naturel pose un risque dans votre secteur?

Vous aimeriez apprendre comment vous préparer à divers types d'urgences?

Communiquez avec l'Organisation des mesures d'urgence du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick :

Téléphone : 506-453-2133, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

Numéro sans frais : 1-800-561-4034 – à toute heure du jour ou de la nuit

Téléc. : 506-453-5513

Courriel : **emo@gnb.ca**

www.gnb.ca/cnb/emo-omu

New Nouveau Brunswick

QUÉBEC

Préparez-vous aux situations d'urgence

En cas de situation d'urgence ou de sinistre, c'est d'abord à vous, en tant que citoyen, qu'incombe la responsabilité d'accomplir les premiers gestes qui, souvent, sont les plus déterminants en vue d'assurer votre propre sécurité et la sauvegarde de vos biens.

Plusieurs moyens peuvent vous aider à mieux faire face à un événement qui bouscule votre mode de vie et peut même mettre en péril votre vie, celle de vos proches, votre sécurité et celle de vos biens :

1. **Connaissez les risques associés à votre région**
2. **Préparez votre plan familial de secours**
3. **Ayez votre trousse d'urgence** pour subvenir aux besoins de votre famille pendant 72 heures (y compris des réserves d'eau, des vêtements et de l'équipement)

Votre responsabilité consiste donc à être prêt si une situation d'urgence ou un sinistre survient. Lors d'une telle situation, votre municipalité est la première à intervenir. Elle est appuyée par l'Organisation de sécurité civile du Québec. Sachez également qu'en vue de permettre une intervention rapide, le Centre des opérations gouvernementales surveille attentivement, jour et nuit, toute situation pouvant avoir des répercussions sur votre vie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les risques au Québec et sur la façon de s'y préparer, communiquez avec votre municipalité ou consultez le site Web **www.securitecivile.gouv.qc.ca** (cliquez sur la rubrique *Préparez-vous aux situations d'urgence*).

Centre des opérations gouvernementales

Tél. : 418-643-3256

Numéro sans frais : 1-866-776-8345

Courriel : cog@msp.gouv.qc.ca

Québec

ONTARIO

Une urgence peut survenir soudainement et sans signes avant-coureurs. Bien que le coordonnateur de la gestion des urgences de votre collectivité ait cerné les risques présents dans votre municipalité et préparé un programme de gestion des urgences conforme aux lois provinciales, vous jouez également un rôle clé pour veiller à ce que les membres de la collectivité soient prêts à faire face à une urgence. La gestion des urgences commence à la maison. Chaque personne doit s'assurer de disposer d'un plan d'urgence familial et d'une trousse d'urgence permettant de survivre pendant au moins 72 heures, et savoir quoi faire lorsque surviennent certains types d'urgences (p. ex. temps violent, inondations, incendies). Si vous êtes préparés, les intervenants pourront ainsi aider les personnes qui ont besoin de secours immédiats durant une urgence.

Pour en savoir plus sur les risques en Ontario et sur la façon de s'y préparer, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la gestion des urgences de votre collectivité ou consulter le site Web à l'adresse suivante : **www.emergencymanagementontario.ca/french/home_fr.html**.

Gestion des situations d'urgence Ontario

77, rue Wellesley Ouest
C. P. 222
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Tél. : 416-314-3723
Numéro sans frais : 1-877-314-3723
www.emergencymanagementontario.ca/french/home_fr.html

Ontario

MANITOBA

Au Manitoba, en raison de la combinaison de prairies s'étendant à perte de vue, de forêts boréales et de toundra nordique, toute une variété de problèmes météorologiques peut survenir, comme d'importantes inondations, de violents orages et des tornades. Toutes les régions sont vulnérables aux feux irréprimés, aux violentes tempêtes de neige et à des tempêtes de verglas paralysantes. Au Manitoba, les situations d'urgence les plus communes sont les suivantes :

- Déversements de matières dangereuses
- Épidémies de maladies
- Feux irréprimés
- Grands vents / tornades
- Importantes tempêtes de neige ou de verglas
- Inondations
- Pannes de courant à grande échelle
- Sécheresses

Pour obtenir plus d'information sur les risques naturels et la préparation en cas d'urgence dans votre région, communiquez avec vos représentants de l'administration municipale, ou :

Organisation des mesures d'urgence Manitoba

1-888-267-8298 (sans frais)
204-945-0350 (Winnipeg)
www.manitobaemo.ca
(anglais seulement)

Manitoba

SASKATCHEWAN

En Saskatchewan, le ministère des Services correctionnels, de la Sécurité publique et de la Police est le principal organisme responsable de la sécurité publique dans la province. Il collabore étroitement avec les autorités locales et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'échanger de l'information et d'élaborer des plans et des stratégies d'urgence, de façon à assurer la sécurité des collectivités.

Les inondations et les feux de broussailles sont les deux catastrophes naturelles ou provoquées par l'humain qui surviennent le plus souvent en Saskatchewan. La province est également exposée à d'autres risques et dangers. Ceux-ci sont énumérés à la page 6 du guide.

Si vous ne connaissez pas très bien les risques et les plans d'urgence qui existent dans votre région, veuillez communiquer avec votre municipalité ou consultez le site Web du ministère des Services correctionnels, de la Sécurité publique et de la Police de la Saskatchewan à l'adresse suivante : www.cpsp.gov.sk.ca/SaskEMO.

Organisation responsable de la gestion des urgences en Saskatchewan

Demandes de renseignements (24 heures) :
306-787-9563

Government of Saskatchewan

ALBERTA

Une catastrophe est souvent synonyme de confusion et de stress. C'est pourquoi il est important de prendre le temps de connaître les dangers et les risques afin de mieux vous préparer, vous et votre famille.

En Alberta, nous savons qu'une tornade peut surgir rapidement et causer d'importants dommages. Les feux irréprimés peuvent menacer les collectivités et restreindre les déplacements. De fortes pluies peuvent causer d'importantes inondations. En plus des catastrophes naturelles, il existe d'autres risques, comme des pannes d'électricité, ainsi que des incidents industriels et liés aux transports de grande envergure. Il y a également la menace d'activités terroristes. Il faut se préparer à tous les dangers.

En Alberta, alors que les municipalités interviennent en situation d'urgence locale, il est essentiel que vous et votre famille soyez prêts à subvenir vous-mêmes à vos besoins pendant au moins 72 heures.

Le ministère des Affaires municipales de l'Alberta, par l'intermédiaire de l'organisme des mesures d'urgence de la province, peut également prêter son aide au besoin. Cet organisme aide les collectivités de l'Alberta à atténuer les situations d'urgence ou les catastrophes graves, à s'y préparer, à intervenir et, ensuite, à se rétablir après ces situations.

Cochez, dans la liste ci-dessous, les dangers qui existent dans votre collectivité. Vous pourrez ainsi préparer un plan d'urgence plus précis pour votre famille et votre foyer.

- △ Épidémies de maladies infectieuses
- △ Feux irréprimés
- △ Glissements de terrain ou avalanches
- △ Inondations
- △ Pannes de courant généralisées
- △ Autre : _____
- △ Proximité à un chemin où sont transportées des matières dangereuses
- △ Proximité à un important site industriel
- △ Temps violent
- △ Tornades
- △ Tremblements de terre

Pour plus de renseignements sur les risques naturels propres à l'Alberta, veuillez communiquer avec le directeur de la gestion des urgences de votre municipalité, ou :

Organisme de gestion des mesures d'urgence de l'Alberta

Renseignements généraux : 780-422-9000
(Ligne sans frais à l'extérieur d'Edmonton : 310-0000)
www.aema.alberta.ca (anglais seulement)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le système de gestion des urgences de la Colombie-Britannique favorise la mise en œuvre d'interventions coordonnées et organisées pour réagir à tous les types de situations d'urgence et de catastrophes. Il s'agit d'une intervention normalisée en cas d'urgence dans la province.

Les administrations municipales dirigent l'intervention initiale lorsque surviennent des situations d'urgence et des catastrophes dans leurs collectivités. Des plans d'urgence ont été préparés, et les administrations disposent d'un organisme de gestion des urgences qui appuie les mesures prises par les premiers intervenants et les bénévoles qui veillent à assurer la survie et la sécurité publique.

Des plans d'urgence pour la Colombie-Britannique mettant à contribution divers organismes sont préparés et mis à jour régulièrement afin de veiller à ce qu'une stratégie efficace soit en place pour réagir à divers types de situations d'urgence et de catastrophes. La structure provinciale de gestion des urgences est activée lorsqu'une collectivité de la province ou lorsqu'une infrastructure importante est menacée par une situation d'urgence ou une catastrophe à la suite de laquelle la collectivité pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires ou spécialisées.

Risques de la Colombie-Britannique

La liste suivante énumère certains des dangers que le programme provincial de gestion des urgences de la province surveille régulièrement :

- Accidents en arrière-pays
- Avalanches
- Conditions météorologiques extrêmes
- Déversements de matières dangereuses
- Épidémies de maladies infectieuses
- Feux de végétation
- Glissements de terrain
- Influence des humains sur la faune
- Inondations
- Ondes de tempêtes
- Sécheresses
- Tremblements de terre
- Tsunamis
- Volcans

Pour en savoir davantage sur les dangers possibles en Colombie-Britannique et sur la préparation personnelle à des urgences, veuillez communiquer avec :

Ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général

Gestion des urgences C.-B.
Programme provincial d'urgence
Victoria (Colombie-Britannique)
www.pep.bc.ca (anglais seulement)

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Le meilleur endroit sur terre

YUKON

Dans toutes les régions du Yukon, il existe divers risques et dangers potentiels. Dans certains secteurs, il peut s'agir de tremblements de terre, de glissements de terrain ou d'avalanches. Les régions longeant les rivières et les lacs peuvent être inondées, alors que des feux de forêt peuvent faire rage partout dans la province. De plus, les pannes d'électricité en hiver, les violentes tempêtes de neige ou de verglas et la perte d'infrastructures essentielles sont toutes des situations d'urgence possibles.

Servez-vous de la liste ci-dessous pour cocher les risques naturels de votre région. Vous serez ainsi en mesure de préparer des plans d'urgence plus précis.

- △ Feux de forêt et air extrêmement enfumé
- △ Glissements de terrain ou avalanches
- △ Inondations
- △ Pannes de courant en hiver
- △ Tempêtes de neige
- △ Tempêtes de vent
- △ Tremblements de terre
- △ Autre : _____

Vous n'êtes pas certain quels sont les risques naturels de votre région? Communiquez avec votre municipalité ou consultez le site de l'organisation des mesures d'urgence du Yukon, à l'adresse ci-dessous.

Renseignements généraux

Tél. : 867-667-5220

www.gov.yk.ca/fr/index.html
(suivez les liens vers les sites sur les mesures d'urgence)

Yukon

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

De la toundra arctique à la forêt boréale, les Territoires du Nord-Ouest ont diverses zones géographiques qui comportent chacune leur propre ensemble de risques.

Bien que différentes catastrophes puissent avoir des conséquences semblables, le fait de connaître les risques propres à votre région pourra vous aider à mieux vous préparer pour y faire face. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les rivières et les deltas sont sujets aux inondations. Les blizzards sont également possibles, et toutes les collectivités au sud de la limite des arbres sont vulnérables aux incendies.

Puisque les Territoires du Nord-Ouest ne disposent pas d'un réseau de distribution d'énergie comme dans le sud du Canada, les risques les plus graves sont les pannes d'électricité en hiver. Il est donc important de savoir quoi faire pour protéger votre famille contre les blessures et votre maison contre les dommages que peuvent causer des bris de conduites d'eau et d'égout, d'appareils de chauffage et de cuves de rétention.

L'organisation de gestion des mesures d'urgence des Territoires du Nord-Ouest surveille les risques énumérés ci-dessous, entre autres :

- △ Épidémies de maladies
- △ Feux de végétation
- △ Glissements de terrain
- △ Inondations
- △ Matières dangereuses et déversements
- △ Ondes de tempête
- △ Pannes d'électricité en hiver
- △ Pénuries de combustibles
- △ Violentes tempêtes (en hiver et à l'été)
- △ Autre : _____

Vous n'êtes pas certain quels sont les risques associés à votre secteur? Communiquez avec le coordonnateur des mesures d'urgence de votre collectivité, habituellement l'agent principal d'administration. Vous pouvez également communiquer avec :

Gestion communautaire des mesures d'urgence

Organisation des mesures d'urgence
5201-50e Avenue, bureau 600
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 3S9
Tél. : 867-873-7083, Téléc. : 867-873-8193
Courriel : **emo_coordinator@gov.nt.ca**
www.maca.gov.nt.ca (anglais seulement)

Territoires du Nord-Ouest

NUNAVUT

Sur le vaste territoire du Nunavut, les paysages sont fort variés, allant de la toundra aux collines onduleuses, en passant par des chaînes de montagnes majestueuses. Presque toutes les collectivités isolées du Nunavut se trouvent sur la côte et le territoire couvre trois fuseaux horaires.

Étant donné l'éloignement des localités du Nunavut, les conséquences des catastrophes et les interventions dans ces situations sont différentes de celles observées dans les secteurs du pays à forte densité de population.

Des urgences peuvent découler de situations comme celles-ci :

- Déversements de matières dangereuses
- Éclosions d'une maladie
- Ondes de tempête
- Pannes de courant en hiver
- Pénuries de carburant
- Tempêtes violentes (blizzards, vents violents)

Votre municipalité se prépare afin d'être prête à intervenir en cas d'urgence. Vous pouvez aussi jouer un rôle en étant conscients des dangers et des risques qui existent dans votre collectivité et ses environs et en vous préparant en conséquence. La gestion des urgences commence à la maison, chacun étant responsable de la sécurité et du bien-être de sa propre personne et de sa famille.

Pour en apprendre davantage sur les risques potentiels dans votre région et sur ce que vous pouvez faire pour vous préparer, veuillez communiquer avec votre agent principal d'administration ou avec un responsable aux coordonnées suivantes :

Gestion des urgences Nunavut

Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 700
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 867-975-5403 ou 1-800-693-1666
Téléc. : 867-979-4221
www.cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management
(anglais seulement)

RESSOURCES

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation en cas d'urgence, visitez le site www.Preparez-vous.ca

Pour commander des exemplaires supplémentaires de la présente publication, veuillez composer le numéro suivant :

1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105

Service météorologique d'Environnement Canada

www.meteo.gc.ca

1-900-565-4455; des frais de 2,99 $ la minute s'appliquent

Consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique local à la rubrique « Météo » afin de connaître les numéros de téléphone à composer pour obtenir des bulletins et des prévisions météorologiques.

Sécurité Canada

www.securitecanada.ca

Renseignements complets pour la sécurité des citoyens (gouvernement fédéral, provinces et territoires, municipalités).

Croix-Rouge canadienne

www.croixrouge.ca / 613-740-1900 ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.

Ambulance Saint-Jean

www.asj.ca / 613-236-7461 ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.
Numéro sans frais : 1-888-840-5646

Armée du Salut

www.armeedusalut.ca / 416-425-2111 ou informez-vous pour obtenir le numéro de téléphone du service de votre municipalité.

VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?

www.Preparez-vous.ca